

Mémo

COMPOSTER

dans mon quartier



Les bons gestes pour
composter sur un site de

COMPOSTAGE PARTAGÉ



A qui s'adresse ce guide ?

Vous habitez en immeuble ou dans un centre-bourg sans jardin, vous pouvez trier vos **biodéchets** et les apporter dans un composteur partagé à proximité de chez vous.

Biodéchets

Ensemble des déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café...) et des déchets de jardin.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage reproduit à petite échelle le processus naturel de formation de l'humus de nos forêts. Grâce au travail de nombreux organismes (bactéries, champignons microscopiques, lombrics...), les déchets organiques se transforment en compost. Cette matière proche du terreau est riche en éléments minéraux et peut être utilisée comme fertilisant pour le jardin ou les plantes ornementales.

Pourquoi composter dans mon quartier ?

Le compostage présente de nombreux avantages pour l'environnement, mais aussi pour vous au quotidien. Voici quelques raisons de commencer à composter :



Réduire ses déchets : les biodéchets représentent environ 30% du contenu de la poubelle d'ordures ménagères. Débarrassée de ces déchets, elle est sortie moins souvent.



Préserver l'environnement : déposer moins de déchets dans sa poubelle, c'est réduire la pollution liée à la collecte et au traitement des déchets.



Produire un fertilisant gratuit afin d'améliorer la qualité du sol : le compost agit comme un amendement naturel pour les sols. Il améliore leur structure, leur capacité de rétention d'eau et leur fertilité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, un habitant de Guingamp-Paimpol Agglomération jette en moyenne :

- 58 kg de déchets de cuisine et de table qui sont collectés et incinérés

- 323 kg de déchets verts déposés en déchèterie

= 381 kg de déchets potentiellement compostables

Mode d'emploi

DU COMPOSTAGE PARTAGÉ



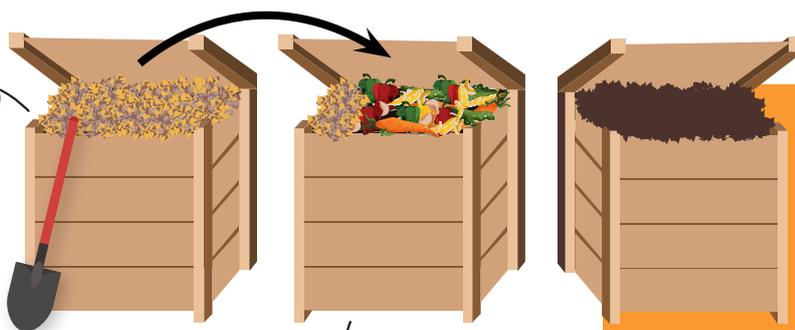
Où trouver les sites de compostage ?

La carte des sites de compostage est disponible sur le site de l'Agglomération : www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



De quoi se compose un site de compostage ?

1 bac de matière sèche à ajouter à chaque apport en quantité équivalente



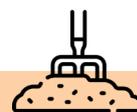
Usage réservé au service gestion des déchets de l'Agglomération

1 bac de maturation fermé, étape indispensable avant de pouvoir récolter et utiliser le compost

1 bac d'apport dans lequel vous déposez vos biodéchets



Les outils ?



- Un bioseau ou autre contenant dédié pour collecter chaque jour les biodéchets
- Une pelle pour ajouter de la matière sèche à chaque apport



Les règles d'or

POUR UN COMPOST RÉUSSI !



Triez et coupez tous les biodéchets pour faciliter leur décomposition avant de les déposer dans le bioseau



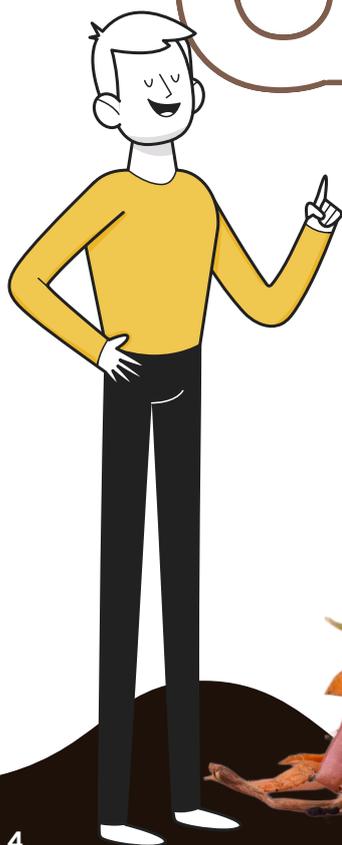
Videz le bioseau dans le **bac d'apport**



Ajoutez de la matière sèche en quantité équivalente grâce à la pelle fixée sur le bac de matière sèche



Pensez à bien **refermer les couvercles !**



UTILISATION

de son bioseau

Le bioseau est conçu pour collecter les biodéchets (comme les épluchures de fruits, légumes, marc de café, coquilles d'œufs, etc.)

Il sert de lien entre votre cuisine et le composteur partagé.

Notez qu'il est tout à fait possible d'utiliser un autre contenant de préférence avec un couvercle.

Choisir un bon emplacement pour votre bioseau

- Près de votre plan de travail ou de l'évier : Il est pratique de le garder dans la cuisine ou à un endroit facilement accessible pendant que vous préparez vos repas. Cela permet de trier immédiatement les biodéchets.
- Éviter l'exposition directe à la chaleur : ne placez pas le bioseau près d'une source de chaleur (par exemple, un radiateur) pour éviter de favoriser la décomposition rapide ou la formation de mauvaises odeurs.

Vider régulièrement le bioseau tous les 3 ou 4 jours (1 semaine maximum) dans le bac d'apport. N'attendez pas qu'il soit plein. Il est important de vider le bioseau régulièrement pour éviter la fermentation.

Nettoyer le bioseau régulièrement

ASTUCE EN +

Pour maintenir un bioseau propre dans votre cuisine, vous pouvez y déposer au fond une feuille de papier journal ou un bout de carton. L'humidité sera ainsi absorbée.

Vous pouvez le laver avec un mélange d'eau chaude et :

- de savon,
- ou de vinaigre,
- ou de bicarbonate





6
**Votre mémo
détachable !**

Mémo JE TRIE

mes biodéchets pour les valoriser !



OUI

NON

DÉCHETS DE CUISINE



- Épluchures de fruits et légumes (y compris agrumes)
- Restes de fruits et légumes abimés
- Noyaux et coques de fruits secs
- Coquilles d'œufs écrasées
- Marc de café, thé et filtres/sachets en papier (sans agrafe)
- Pâtes et riz
- Restes de repas et pains rassis en morceaux

- Viande, os et poisson
- Produits laitiers
- Coquillages et crustacés
- Huiles végétales
- Étiquettes
- Élastiques

DÉCHETS VERTS D'INTÉRIEUR



- Branchages et tailles de plantes d'intérieur
- Terre de rempotage
- Fleurs fanées

- Feuilles épaisses et coriaces
- Sapin de Noël
- Plantes malades ou traitées chimiquement

AUTRES DÉCHETS DE LA MAISON



- Mouchoirs en papier, essuie-tout
- Cartons bruns sans impression déchirés et en quantité limitée : boîtes d'œufs, rouleaux vides de papier toilette et essuie-tout

- Litières animales et excréments
- Sacs « biodégradables » effet plastique
- Sciures et copeaux de bois traité (aggloméré, contreplaqué)
- Papiers et cartons glacés
- Poussières d'aspirateur
- Cendres

ASTUCE EN +

Couper les gros morceaux ou les fruits/légumes pour faciliter leur décomposition.



DÉCHETS INTERDITS À NE SURTOUT PAS METTRE !

Tous les matériaux non-biodégradables comme le tissu, le verre, le métal ou encore le plastique... ne se compostent pas.



verre



ordures ménagères



métal



tissu



Sac bio-dégradable « effet plastique »

Comment obtenir un bioseau ?

Pour faciliter le tri, Guingamp-Paimpol Agglomération fournit gratuitement un bioseau. Contacter le service gestion des déchets pour plus de renseignement.

Peut-on utiliser un sac dans le bioseau ?

Oui il est possible d'utiliser un sac en papier kraft dans le bioseau. Ces sacs permettent de maintenir le bioseau propre et de faciliter le transfert des déchets vers le composteur.

ATTENTION

Seuls les sacs en papier kraft sont autorisés sur les sites de compostage partagé. Les sacs dits biodégradables « effet plastique » ne sont pas autorisés.



La série des mémos sur le compostage par Guingamp-Paimpol Agglomération



Vous avez un doute ou une question ?

Vous rencontrez un problème sur le site de compostage ?

SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Tél. 02 96 13 59 59
dechets@guingamp-paimpol.bzh

Toujours en contact



www.guingamp-paimpol-agglo.bzh



Une question ? Un doute ?
Le réflexe Hoali !

Retrouvez les **jours de collecte**, les **consignes de tri** et les **points d'apport volontaire** les plus proches de chez vous ainsi que les **horaires d'ouverture des déchèteries**.



C'est dans la poche...
Application disponible sur
App Store et Google Play

Guingamp Paimpol
AGGLOMÉRATION